11 RÈGLES D'OR

pour UNE PÊCHE VÉRITABLEMENT SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Une redéfinition du concept de «durabilité» pour assurer un avenir meilleur à l'océan et à ceux qui en dépendent



BLOOM



Ce rapport présente les travaux scientifiques d'une trentaine des plus grands spécialistes de l'océan à l'échelle mondiale. Après une longue itération, ces experts se sont accordés sur une redéfinition de la notion de « durabilité » des pêches et ont proposé onze règles d'or pour une pêche véritablement sociale et écologique. Cette nouvelle pêche permettrait de contribuer à l'atteinte de nos objectifs internationaux en matière de climat, de biodiversité et de sécurité alimentaire.

L'article scientifique qui relate de leurs travaux a été publié en septembre 2024 dans la revue *npj Ocean Sustainability* du journal Nature. Il est disponible en libre accès à l'adresse suivante : https://www.nature.com/articles/s44183-024-00078-2

Ces travaux ont été dirigés par Pr. Callum ROBERTS (Université d'Exeter) et coordonnés par BLOOM Association.

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL ..... p. 4

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE ..... p. 8

- Un modèle révolutionnaire : onze règles d'or pour protéger les océans ..... p. 8
- Un résumé des principes, des actions clés et des raisons pour lesquelles ils sont indispensables ..... p. 9

CITATIONS DES AUTEURS ..... p. 12

PRÉSENTATION DES SCIENTIFIQUES AUTEURS DE L'ARTICLE ..... p. 13

NOTES DE BLOOM ..... p. 14

- La bonne santé de l'océan, vitale à la stabilité de notre planète, est menacée par la pêche ..... p. 14
- Le concept de pêche durable en vigueur est trop simpliste et productiviste ..... p. 14
- La notion défaillante de la « pêche durable » : une référence pour les labels qui la certifient ..... p. 16
- Un écart considérable entre les normes du MSC et les nouvelles « règles d'or » de la durabilité ..... p. 18

À PROPOS DE LA RÉDACTION DE L'ARTICLE ..... p. 21

- La production ..... p. 21
- Les auteurs : un groupe d'experts mondialement reconnus ..... p. 21
- Le rôle de BLOOM ..... p. 21
- Le financement ..... p. 21
- Publication dans une revue prestigieuse ..... p. 21

L'ESSENTIEL

LES PLUS GRANDS SPÉCIALISTES DE L'OCÉAN REPENSENT ENTIÈREMENT LE CONCEPT DE « DURABILITÉ »

Une semaine avant la Ocean Week à Bruxelles, et quelques mois avant la conférence des Nations Unies sur l'océan à Nice, un groupe d'experts mondialement reconnus publie aujourd'hui les résultats d'un effort scientifique inédit : ils redéfinissent le concept de « durabilité des pêches » et proposent onze « règles d'or » remettant radicalement en cause la notion défaillante qui prévaut actuellement dans la gestion des pêches. Ces onze « règles d'or » ont été pensées pour mettre un terme à la destruction continue de l'océan causée par la pêche et assurer un renouvellement abondant des poissons de façon à nourrir les générations futures. Elles arrivent au moment même où les scientifiques ont drastiquement réévalué la santé de l'océan à la baisse[1], et où deux tiers des coraux de la planète sont exposés à des températures potentiellement létales[2]. Les auteurs exhortent les entreprises, les gouvernements et les législateurs à mettre en œuvre ces onze actions décisives pour restaurer la santé de l'océan.

Les règles d'or s'appuient sur deux principes clés qui visent à révolutionner l'avenir de l'exploitation des océans : 1) la pêche doit minimiser les impacts sur les espèces et les écosystèmes marins, s'adapter au changement climatique et assurer la régénération de la vie et des habitats marins appauvris ; 2) la pêche doit améliorer la santé, le bien-être et la résilience des êtres humains et des communautés – en particulier des plus vulnérables – plutôt que de servir les intérêts économiques des entreprises qui concentrent les profits entre les mains de leurs détenteurs et laissent les citoyens supporter les coûts.

Leur article, intitulé *« Rethinking sustainability of marine fisheries for a fast-changing planet »* (*« Repenser la durabilité des pêcheries marines dans un monde en plein dérèglement »*), a été publié dans la revue scientifique *« npj Ocean Sustainability »* du journal *Nature*. Cette initiative scientifique a pour ambition de poser les bases d'une réforme destinée à transformer en profondeur la gestion actuelle déplorable du plus grand bien commun de la planète. Les scientifiques appellent les décideurs politiques, les distributeurs, les pêcheurs et les responsables du secteur à adopter cette nouvelle conception et à se mobiliser pleinement pour la mettre en œuvre.

Le besoin urgent de recréer un cadre mondial de gestion des pêches

Aujourd'hui, la pêche est mondialement reconnue comme la principale cause de destruction des océans[3]. En cinquante ans, l'état des ressources halieutiques s'est considérablement dégradé au niveau mondial : la part des populations de poissons exploitées de façon durable a diminué d'un tiers[4]. **Les scientifiques se sont réunis pour travailler ensemble pendant des années sur la base d'un constat unanime : la définition actuelle de la « pêche durable » est défaillante et dangereuse.** Elle conduit à l'épuisement continu des espèces marines, à la destruction des habitats marins et des puits de carbone, ainsi qu'à la disparition des communautés de pêcheurs artisanaux dans le monde entier. *« Le concept actuel de « pêche durable » utilisé par les gouvernements et les acteurs privés depuis la période d'après-guerre est scientifiquement obsolète. Il repose sur une théorie simpliste et productiviste qui suppose que tant que les volumes de capture mondiaux restent en deçà d'une limite fixée, n'importe qui peut pêcher à peu près n'importe quoi, n'importe où, avec n'importe quelle méthode »*, a déclaré le Professeur Callum Roberts, auteur principal de l'étude. *« Pouvons-nous vraiment considérer que tous les engins de pêche sont égaux d'un point de vue environnemental et social ? Actuellement, nous qualifions la pêche de « durable » sans tenir compte de leur impact sur les écosystèmes marins ou des facteurs humains, tels que la sécurité et les droits des travailleurs »*, a ajouté la Professeure Jennifer Jacquet.

Les scientifiques dénoncent une approche dépassée de la soi-disant « durabilité », qui néglige des facteurs cruciaux de développement, humains et environnementaux. Malgré leur acceptation généralisée par les acteurs de l'industrie et par les consommateurs, les normes actuelles de « durabilité » ne parviennent pas à répondre aux défis urgents posés par la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité. Au contraire, elles soutiennent des pratiques industrielles fortement capitalisées qui profitent aux pays du Nord et nuisent aux écosystèmes et aux finances publiques, mettent en danger la pêche artisanale et la sécurité alimentaire et menacent l'emploi. Ce modèle met en péril le droit universel des êtres humains à un océan propre, sain et durable[5]. Il était donc urgent d'élaborer un nouveau cadre de gestion de la pêche au niveau mondial.

Une vision globale de l'avenir de la pêche

Les auteurs sont parvenus à un autre consensus : la pêche doit être gérée de sorte à minimiser les dommages environnementaux et à maximiser les bénéfices sociaux pour répondre aux défis posés par une planète confrontée à la faim et au dérèglement climatique. Ce groupe d'éminents chercheurs a donc développé une approche visionnaire de l'exploitation des océans qui s'appuie sur une définition globale et interdisciplinaire de la « pêche durable », basée sur des connaissances issues de la biologie, de l'océanographie, des sciences sociales et de l'économie. En énonçant les règles d'or de la « pêche durable » (déclinées en deux principes et onze actions clés), leur travail marque un tournant décisif, fournissant aux acteurs économiques et politiques les clés pour une transition urgente vers une exploitation durable des océans à long terme.

Vers une abondance de poissons et des écosystèmes florissants

Ce nouveau cadre de gestion propose la vision d'un monde où la pêche assure le renouvellement de populations de poissons abondantes pour répondre aux besoins de l'humanité à long terme. *« Notre travail défend des pratiques de pêche qui préservent les fonctions vitales des écosystèmes marins, atténuent le changement climatique, garantissent la sécurité alimentaire et respectent les droits des êtres humains »*, a déclaré le Professeur Daniel Pauly. Cette approche innovante reconnaît les rôles sociaux, éthiques et écologiques de la pêche, en proposant un modèle systémique durable mis en œuvre par les acteurs du marché, les décideurs politiques et le système juridique. *« Nous devons considérer la pêche comme un privilège et non comme un droit. La vie marine est un bien public qui devrait bénéficier à la fois à la société et à la nature et qui ne devrait pas être l'objet d'une course aux ressources motivée par des gains privés »*, a souligné le Professeur Callum Roberts. Leurs propositions sont ambitieuses mais réalistes : la plupart des actions recommandées s'appuient sur des mesures qui ont déjà fait leurs preuves.

L'appel à agir d'urgence

Les scientifiques exhortent les décideurs politiques, les distributeurs et les gestionnaires de pêcheries à reconnaître l'échec du modèle de pêche actuel et à adopter d'urgence les règles d'or proposées. Les supermarchés, qui représentent près des deux tiers des ventes de produits de la mer en France[6] et en Europe[7], jouent un rôle déterminant dans cette transition. Ils peuvent transformer les pratiques de pêche en modifiant leurs politiques d'approvisionnement, exercer une influence sur les labels de la « pêche durable » et répondre aux préoccupations croissantes des consommateurs concernant les impacts cachés de leur alimentation. *« Nous assistons à une déconnexion croissante entre la disponibilité de produits de la mer prétendument durables à grande échelle, l'effondrement des écosystèmes océaniques et la fréquence des violations des droits humains signalées. Les supermarchés doivent cesser de tromper les consommateurs »* a prévenu Pauline Bricault, responsable de la campagne de BLOOM sur les marchés. *« Le GIEC et l'IPBES ont fixé 2030 comme date limite[8]. Les acteurs de l'industrie n'ont plus d'excuses, ils doivent agir ».*

[1] Edgar et al., 2024, *Stock assessment models overstate the sustainability of the world's fisheries*, accessible ici.
[2] The Guardian, 2024, *As record heat risks bleaching 73% of the world's coral reels, scientists ask 'what do we do now?'*, accessible ici.
[3] IPBES, 2019, *Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, accessible ici.
[4] FAO, 2022, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022*, accessible ici.
[5] Bennett, et al. 2024, *"The human right to a clean, healthy and sustainable ocean"*, accessible ici.
[6] Xerfi, 2023, *La pêche et l'aquaculture en France.*
[7] GlobalData, 2023, *"Fish and Seafood in Europe"*.
[8] Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

11 RÈGLES D'OR *pour* UNE PÊCHE VÉRITABLEMENT SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Une redéfinition du concept de « durabilité » pour assurer un avenir meilleur à l'océan et à ceux qui en dépendent

I. RÉGÉNÉRER LA SANTÉ DE L'OCÉAN

PRUDENTE
Pêcher moins et minimiser l'impact de la pêche

INOFFENSIVE
Interdire les méthodes de pêche destructrices

MODÉRÉE
Limiter la taille des bateaux de pêche

VIGILANTE
S'approvisionner auprès de pêcheries bien gérées

HOLISTIQUE
Protéger activement les écosystèmes

PROTECTRICE
Protéger pleinement les espèces et les habitats vulnérables

II. PLACER L'HUMAIN AVANT LE PROFIT

SÛRE
Protéger les droits et les moyens de subsistance des humains

JUSTE
Assurer une gestion équitable et transparente de la pêche

RESPONSABLE
Harmoniser les bonnes pratiques des entreprises

ÉTHIQUE
Mettre fin aux subventions néfastes

LÉGALE
Strictement bannir la pêche illégale

BLOOM

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE

Un modèle révolutionnaire : onze règles d'or pour protéger les océans

Cette nouvelle conception de la pêche durable repose sur **deux principes fondamentaux**. D'une part, la pêche doit minimiser les impacts sur les espèces et les écosystèmes marins, s'adapter au changement climatique et permettre la régénération de la vie et des habitats marins épuisés.

D'autre part, elle doit soutenir et améliorer la santé, le bien-être et la résilience des personnes et des communautés - en particulier des plus vulnérables - plutôt que de servir les intérêts économiques des entreprises qui concentrent les profits entre les mains de leurs détenteurs et laissent les citoyens supporter les coûts.

Les scientifiques proposent une vision pragmatique de la définition et la déclinent en onze actions, symbolisées par onze valeurs :

Principes	#	Règles d'or (actions)	Valeurs
1 **La pêche doit minimiser les impacts sur l'environnement, permettre la régénération de la vie et des habitats marins et s'adapter au changement climatique**	1	Pêcher moins et minimiser l'impact de la pêche	PRUDENTE
	2	Exclure les engins et les activités de pêche qui génèrent d'importants dommages collatéraux	INOFFENSIVE
	3	Limiter la taille des bateaux et des engins de pêche	MODÉRÉE
	4	Ne s'approvisionner qu'auprès de pêcheries dotées d'une bonne gouvernance, de stocks durables et de données suffisantes pour garantir la durabilité	VIGILANTE
	5	Intégrer de manière proactive la protection des écosystèmes dans la gestion de la pêche	HOLISTIQUE
	6	Interdire l'accès aux espèces et aux zones les plus vulnérables	PROTECTRICE
2 **La pêche doit soutenir et améliorer la santé, le bien-être et la résilience des populations, et non simplement profiter aux entreprises**	7	Mettre fin aux pêcheries responsables de violation de droits humains et qui menacent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations	SÛRE
	8	Créer des systèmes de gestion de la pêche qui assurent la répartition équitable et transparente des bénéfices	JUSTE
	9	Appliquer les bonnes pratiques quelles que soient les zones où l'on pêche	RESPONSABLE
	10	Mettre fin au versement de subventions nuisibles à la pêche	ÉTHIQUE
	11	Imposer une tolérance zéro aux entreprises impliquées dans la pêche illégale	LÉGALE

Un résumé des principes, des actions clés et des raisons pour lesquelles ils sont indispensables

Principe 1
Régénérer la santé de l'océan

Action 1 – Pêcher moins et minimiser l'impact de la pêche

La surpêche, qui résulte d'une réglementation inappropriée et d'une gestion de la pêche défaillante fondée sur le Rendement Maximal Durable (RMD), détruit les espèces vulnérables et affaiblit les écosystèmes. Maintenir des niveaux de biomasse plus élevés pour toutes les espèces permettrait de rétablir le fonctionnement des écosystèmes, de réduire les risques de la gestion de la pêche et d'atténuer les effets du dérèglement climatique. Mettre en place une gestion des pêches adaptée au climat et fixer un objectif de conservation de 60% de la biomasse non pêchée sont essentiels pour garantir la durabilité de la pêche et renforcer la fonction de capture du carbone.

Action 2 – Interdire les méthodes de pêche destructrices

Les méthodes de pêche destructrices telles que le chalutage, le dragage et les sennes démersales détériorent les fonds marins, perturbent les réserves de carbone et provoquent d'importantes prises accessoires, menaçant ainsi les espèces et les écosystèmes vulnérables. Pour atténuer ces effets, il est nécessaire d'utiliser des méthodes de pêche plus sélectives, de revoir la conception des engins ou de modifier les pratiques afin de réduire les prises accessoires. L'application de normes de durabilité plus strictes et la promotion de méthodes moins nuisibles comme les lignes à main sont essentielles pour garantir les droits aux ressources halieutiques à long terme et préserver les liens culturels avec la vie marine.

Action 3 – Limiter la taille des bateaux de pêche

Les progrès technologiques ont concentré les capacités de pêche entre les mains d'un plus petit nombre d'acteurs et sur des navires de plus en plus grands, entraînant l'épuisement des espèces locales et favorisant les pratiques à forte intensité carbone, en particulier dans les pêches en eaux lointaines et utilisant des engins mobiles lourds comme les chaluts. Certains bateaux sont aujourd'hui si grands qu'ils suscitent des controverses et entraînent des protestations partout où ils pêchent. Les flottes à petite échelle et à forte intensité d'emploi peuvent atténuer ces effets en répartissant l'effort et en soutenant les communautés côtières, bien qu'elles puissent également être confrontées à des problèmes tels que la surpêche. Pour réduire la pollution des océans, il est essentiel de s'attaquer au problème des engins de pêche perdus ou rejetés involontairement, tels que les filets maillants, les pièges et les dispositifs dérivants de concentration de poissons, par le biais d'un étiquetage obligatoire et d'initiatives de recyclage.

Action 4 – S'approvisionner auprès de pêcheries bien gérées

La gestion des pêches repose souvent sur des décisions collectives prises par plusieurs États, ce qui a souvent conduit à l'adoption de mesures non durables ignorant les recommandations scientifiques, comme c'est le cas pour le thon albacore de l'océan Indien. Pourtant, la mauvaise gestion du thon rouge de l'Atlantique, autrefois notoire, a montré qu'une prise de décision plus responsable peut restaurer la biodiversité marine. Les règles de contrôle des captures ou la gestion fondée sur les droits se sont avérées efficaces, bien qu'elles aient toutes deux leurs limites. La diversification de la pêche vers de nouveaux stocks nécessite une connaissance préalable et une réglementation préventive afin d'éviter la répétition des erreurs commises par le passé qui ont conduit à l'effondrement de populations. Les activités de pêche ciblant des espèces qui sous-tendent des services écosystémiques essentiels, comme le krill ou les poissons mésopélagiques (en eaux profondes), pourraient avoir des répercussions considérables sur la santé et le fonctionnement des océans et devraient être évitées.

Action 5 – Protéger activement les écosystèmes

Les gestionnaires de la pêche doivent protéger de manière proactive les habitats marins et l'intégrité écologique des zones de pêche, en tenant compte du moment, de la zone et de la manière dont la pêche est pratiquée. Une gestion moderne devrait garantir l'exclusion de la pêche qui cible des espèces ou qui est pratiquée dans des zones très vulnérables ou difficiles à surveiller. Parmi les bonnes pratiques, on peut citer la gestion géographique et temporelle de la pêche à la langouste au Canada qui permet de protéger les baleines, les aires marines interdites pour protéger la pêche artisanale sur les récifs dans les Caraïbes et la restriction aux méthodes de pêche statiques pour restaurer les fonds marins au Royaume-Uni.

Action 6 – Protéger pleinement les espèces et les habitats vulnérables

Certaines espèces et certains lieux sont intrinsèquement plus vulnérables à la pêche et incompatibles avec leur exploitation, même à de faibles niveaux. Par exemple, la vulnérabilité des espèces d'eau profonde à l'épuisement et à l'altération des conditions environnementales signifie que la pêche à plus de 500 mètres de profondeur avec des engins industriels ne devrait pas être pratiquée. Les mesures de conservation peuvent être soutenues par la reconstitution des écosystèmes dans des états plus naturels, des sites de référence intacts qui n'ont pas encore été perturbés, afin de mieux comprendre l'impact des activités anthropogéniques et d'empêcher l'expansion dommageable des pêcheries dans les écosystèmes les plus sensibles.

Principe 2
Placer l'humain avant le profit

Action 7 – Protéger les droits et les moyens de subsistance des humains

Les violations des droits humains, notamment la servitude pour dettes et les conditions de travail dangereuses, sont très répandues (y compris dans les zones de pêche lointaines) et sont exacerbées par la surpêche et l'augmentation des coûts. Les activités de pêche complices doivent être boycottées et démantelées. Ces pêcheries compromettent souvent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés locales, comme on l'a vu en Afrique de l'Ouest. Les pêcheries devraient se concentrer sur une offre de produits de qualité pour les marchés locaux, en veillant à ce que les petits acteurs conservent une plus grande part des bénéfices et en donnant la priorité à la consommation humaine directe, plutôt qu'à l'approvisionnement de marchés lointains ou d'industries non alimentaires.

Action 8 – Assurer une gestion équitable et transparente de la pêche

La répartition des quotas de pêche favorise souvent les acteurs ayant des antécédents historiques, des capitaux concentrés et un pouvoir de lobbying important, ce qui marginalise les autres. Pour renforcer l'équité et la transparence du système, les gestionnaires de la pêche doivent donner la priorité à l'équité parallèlement à la durabilité et mettre en place des processus équitables de répartition des ressources, en veillant à ce que les droits des peuples autochtones et des petits pêcheurs soient pris en compte en priorité. En outre, des processus décisionnels participatifs, inclusifs et transparents sont nécessaires pour intégrer les détenteurs de droits et les parties prenantes locales, y compris la société civile, afin de garantir une répartition équitable des bénéfices.

Action 9 – Harmoniser les bonnes pratiques des entreprises

Les entreprises multinationales, y compris celles du secteur de la pêche, sont souvent critiquées pour leur manque d'uniformité dans l'application des normes. Elles ont notamment recours au travail des enfants ou à des conditions de travail dangereuses dans les zones les moins réglementées, ou opèrent sous des pavillons de complaisance afin d'éviter des réglementations strictes. Cette pratique, bien que légale, n'est pas éthique et augmente le risque de pêche illégale et d'abus en matière de travail. Une définition plus globale de la durabilité exige des entreprises qu'elles appliquent les bonnes pratiques partout dans le monde, qu'elles renoncent aux pavillons de complaisance, qu'elles engagent leur responsabilité sociale et qu'elles promeuvent le bien-être local plutôt que de se contenter d'éviter les préjudices liés à leurs activités.

Action 10 – Supprimer les subventions néfastes

Les subventions nuisibles, telles que les allègements fiscaux sur le carburant, les engins de pêche à prix réduit, l'aide à la construction de navires et les paiements pour l'accès aux eaux étrangères, nuisent à la pêche durable en augmentant la puissance de pêche et les profits des entreprises privées. En 2018, les subventions mondiales destinées à renforcer les capacités de pêche se sont élevées à 22,2 milliards de dollars, dont plus de 80 % ont bénéficié aux pêcheries industrielles à grande échelle, entraînant la surpêche, la dégradation des écosystèmes et des investissements sociaux médiocres. Malgré l'accord conclu en 2022 par l'Organisation mondiale du commerce pour interdire certaines subventions à la pêche illégale ou non réglementée (accord qui n'est pas encore entré en vigueur) de nombreuses subventions néfastes ne figurant pas dans l'accord subsistent en raison de l'absence de consensus, ce qui retarde la mise en œuvre d'une réforme globale.

Action 11 – Strictement bannir la pêche illégale

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) nuit à la gestion des pêcheries et aux droits humains, ce qui nécessite une approche de tolérance zéro de la part des distributeurs dans leurs politiques d'approvisionnement. La pêche INN, liée à la criminalité transnationale, à l'esclavage moderne et à l'insécurité alimentaire, génère entre 9 et 17 milliards de dollars par an pour 8 à 14 millions de tonnes de prises illégales. Les distributeurs doivent éviter de se sourcer auprès d'entreprises qui pratiquent la pêche INN et qui utilisent des ports non réglementés par l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port[9], caractérisés par un niveau de surveillance plus faible. Pour lutter contre la pêche INN, il est essentiel de mettre en place des mesures dissuasives fortes et de supprimer les subventions publiques et les certifications de durabilité pour les entreprises en infraction.

[9] FAO, Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (PSMA), accessible ici.

CITATIONS DES AUTEURS

« Pour que les pêcheries puissent nourrir les générations futures, nous devons permettre aux écosystèmes et aux espèces océaniques de s'adapter et de réagir à la rapidité du changement climatique. Cela signifie qu'il faut moins pêcher, gaspiller et polluer, utiliser des méthodes moins destructrices et protéger davantage. »
Pr. Callum Roberts

« La pêche non durable est nuisible à l'environnement et aux êtres humains. Pourtant, nous autorisons la poursuite d'activités de pêche destructrices pour l'environnement et nuisibles pour la société. Il est temps de changer radicalement la façon dont la pêche est gérée. Cela nécessite une nouvelle philosophie, une nouvelle approche et de nouvelles règles. Dans le présent document, nous nous sommes efforcés de définir une nouvelle orientation pour la pêche. »
Pr. Nathan Bennett

« La pêche est en mauvais état dans le monde entier et se détériore rapidement en raison de la surexploitation et du changement climatique. Une gestion efficace et renouvelée de la pêche peut réellement contribuer à restaurer les écosystèmes marins et à concilier exploitation et biodiversité. »
Pr. Philippe Cury

« Le modèle traditionnel a échoué de manière flagrante, comme en témoigne le nombre croissant de stocks de poissons qui se sont effondrés non pas à cause du changement climatique, mais à cause de leur mauvaise gestion. »
Pr. Rainer Froese

« Cet article prolonge les travaux que je mène sur la pêchécologie et sur la nécessité de repenser en profondeur la gestion des pêches. Celle-ci doit s'appuyer sur un double principe : prélever la production naturelle disponible avec le moins d'impact possible sur toutes les composantes de l'écosystème et faire bénéficier l'ensemble de la société, notamment les communautés côtières, de la richesse créée par la pêche. Tout est à repenser : le calcul et le partage des quotas de pêche, la protection des juvéniles, des fonds marins et des espèces sensibles, la gouvernance des pêches, notamment la représentation des pêcheurs et des ONG, etc. »
Pr. Didier Gascuel

« Cette initiative a réuni un groupe diversifié d'experts, notamment dans les domaines de la science halieutique, des sciences sociales, de l'économie et de la conservation. Nous avons ainsi pu élaborer une feuille de route pour nous éloigner de la vision traditionnelle de la pêche, qui tend à se concentrer sur le contexte social et économique de ceux qui la pratiquent. Or, la durabilité exige l'intégration des domaines social, économique et environnemental. Le présent article propose un manifeste qui contribuera à garantir l'exploitation durable de nos pêcheries par les générations futures. »
Pr. Paul Kemp

« Des analyses comme celle-ci, réalisées par un large éventail d'experts travaillant à échelle mondiale, sont essentielles si nous voulons changer de cap en matière de gestion de la pêche, et notamment mettre un terme aux pratiques de pêche destructrices dans nos zones marines protégées. »
Pr. Jessica Meeuwig

« Une approche plus holistique de la gestion de la pêche a été réclamée à maintes reprises, mais les paradigmes et les pratiques en vigueur sont restés largement inchangés, au grand détriment de la vie marine et des humains. La réforme de la pêche est désormais urgente et le présent document propose des principes directeurs et des actions essentiels pour mener à bien cette tâche. »
« Des études ont montré que la protection des écosystèmes et le fait de prélever moins de poissons dans l'océan peuvent être plus bénéfiques que l'extraction du «plus possible» ».
Pr. Ellen Pikitch

« En fin de compte, les humains doivent abandonner l'idée qu'il faut tout pêcher dans l'océan, partout et en même temps. »
Pr. U. Rashid Sumaila

« Les grands fonds marins sont particulièrement vulnérables aux perturbations. De nombreuses espèces de coraux et d'éponges qui assurent des fonctions écosystémiques importantes pour les poissons commerciaux vivent pendant des centaines, voire des milliers d'années. Par exemple, un jardin de corail noir a une durée de vie similaire à celle des séquoias géants. Personne n'accepterait l'abattage de ces forêts. Alors pourquoi l'accepte-t-on en eaux profondes ? La pêche durable n'est possible que si nous protégeons ces environnements vulnérables et si nous limitons la pêche en eaux profondes aux engins et aux zones qui ne causent pas de dommages importants. »
Pr. Telmo Morato

« Pendant des siècles, l'homme a traité le poisson comme une marchandise à extraire de l'écosystème, et non comme un composant de celui-ci. En conséquence, presque tous les habitats de fond à la portée des chaluts de fond ont été transformés en l'équivalent d'un lit de mauvaises herbes et la colonne d'eau a été transformée en un désert aquatique en raison de l'utilisation de filets maillants. Aussi vaste l'océan soit-il, il a été modifié de la même manière que l'agriculture et la sylviculture ont modifié l'environnement terrestre. »
Pr. Les Watling

PRÉSENTATION DES SCIENTIFIQUES AUTEURS DE L'ARTICLE

1. **Callum Roberts** - Professeur de Conservation Marine au Centre pour l'Écologie et la Conservation de l'Université d'Exeter (Cornwall, Royaume-Uni).
2. **Christophe Béné** - Conseiller politique principal auprès du Centre International de l'Agriculture Tropicale (Cali, Colombie).
3. **Nathan Bennett** - Scientifique en chef du programme *Global Oceans* du WWF et professeur adjoint à l'Institut des Océans et des Pêches de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, Canada).
4. **James S. Boon** - Chercheur à l'Université de Nottingham (Nottingham, Royaume-Uni).
5. **William W.L. Cheung** - Directeur et professeur à l'Institut des Océans et des Pêches et directeur et chercheur principal de la *Changing Ocean Research Unit* de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, Canada).
6. **Philippe Cury** - Chercheur émérite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) (Marseille, France) ; ancien directeur du Centre de recherche halieutique méditerranéenne et tropicale (CRH) (Sète, France) et ancien président du conseil scientifique de l'Institut océanographique de Monaco (Monaco).
7. **Omar Defeo** - Professeur à la Faculté des Sciences Marines à l'Université de la République (Montevideo, Uruguay).
8. **Georgia De Jong Cleyndert** - Cheffe des services marins de l'organisation de protection de la nature *Cumbria Wildlife Trusts (North West)* (Kendal, Royaume-Uni).
9. **Rainer Froese** - Chercheur principal en écologie marine au Centre Helmholtz de recherche sur les océans (GEOMAR) (Kiel, Allemagne).
10. **Didier Gascuel** - Directeur du Pôle halieutique, mer et littoral et professeur d'écologie marine et de durabilité des pêches à l'Institut Agro de Rennes (Rennes, France).
11. **Christopher D. Golden** - Professeur de nutrition et de santé planétaire à l'École de santé publique T.H. Chan de Harvard (Boston, États-Unis).
12. **Julie Hawkins** - Maître de conférences au Centre pour l'Écologie et la Conservation de l'Université d'Exeter (Cornwall, Royaume-Uni).
13. **Alistair J. Hobday** - Directeur de la recherche sur les ressources et les industries marines au CSIRO (Hobart, Australie).
14. **Jennifer Jacquet** - Professeure de sciences et de politiques environnementales à l'École Rosenstiel des sciences de la mer, de l'atmosphère et de la terre à l'Université de Miami (Miami, États-Unis).
15. **Paul Kemp** - Professeur d'ingénierie écologique à l'Université de Southampton (Southampton, Royaume-Uni).
16. **Mimi E. Lam** - Chercheuse au Centre pour l'étude des sciences et des humanités de l'Université de Bergen (Bergen, Norvège).
17. **Fréderic Le Manach** - Directeur scientifique de l'association BLOOM (Paris, France).
18. **Jessica J. Meeuwing** - Directrice du centre pour l'avenir marin à l'Université d'Australie occidentale (UWA) (Crawley, Australie).
19. **Fiorenza Micheli** - Professeure et chercheuse en écologie marine et biologie de la conservation à la *Hopkins Marine Station* de l'Université de Stanford (Stanford, États-Unis).
20. **Telmo Morato** - Scientifique et chercheur principal à l'unité de recherche *Okeanos* de l'université des Açores (Ponta Delgada, Portugal).
21. **Catrin Norris** - Responsable du programme sur les plastiques marins chez Fauna & Flora International (Cambridge, Royaume-Uni).
22. **Claire Nouvian** - Fondatrice et directrice de l'association BLOOM (Paris, France).
23. **Daniel Pauly** - L'un des plus grands experts mondiaux en matière de ressources marines, directeur du projet *Sea Around us* et professeur à l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, Canada).
24. **Ellen Pikitch** - Directrice de l'Institut pour la Science de conservation des océans de l'Université de Stony Brook (Stony Brook, États-Unis).
25. **Fabian Piña Amargos** - Professeur des aires protégées au centre de recherche marine de l'Université de la Havane (La Havane, Cuba).
26. **Andrea Saenz-Arroyo** - Professeure au département de Conservation de la biodiversité, Collège de la Frontière Sud (ECOSUR) (San Cristóbal de las Casas, Mexique).
27. **Ussif Rashid Sumaila** - Directeur de l'unité de recherche en économie des pêches à l'Institut des océans et des pêches de l'UBC professeur d'économie des océans et des pêches à l'université de la Colombie-Britannique (Vancouver, Canada).
28. **Louise Teh** - Associée de recherche de l'Unité de recherche sur l'économie des pêches (FERU) de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, Canada).
29. **Les Watling** - Professeur de biologie à l'Université d'Hawaii à Mānoa (Hawaii) et professeur émérite d'océanographie à l'Université du Maine (USA).
30. **Bethan O'Leary** - Chercheuse à l'Université de York (York, Royaume-Uni) et à l'Université d'Exeter (Cornwall, Royaume-Uni).



NOTES DE BLOOM

La bonne santé de l'océan, vitale à la stabilité de notre planète, est menacée par la pêche

L'océan représente plus de 99 % de la surface habitable de la Terre et il assure la stabilité du climat au niveau mondial : il absorbe un tiers de nos émissions de CO2, 90 % de la chaleur issue des activités humaines et produit la moitié de l'oxygène que nous respirons[10]. Dans un monde où près de la moitié de la population dépend du poisson pour couvrir ses besoins en protéines animales[11], il est la clé de l'équilibre des économies côtières et de la sécurité alimentaire mondiale. Un océan sain est donc essentiel à la stabilité de notre planète et de nos sociétés.

Cependant, aujourd'hui, notre océan est loin d'être en bonne santé.

- Entre 1974 et 2021, les stocks de poissons exploités dits « durables » ont diminué de 90 % à 62 %[12].
- Depuis 1970, le nombre de requins et de raies océaniques dans le monde a diminué de 71% à cause d'une pression de pêche relative multipliée par 18[13].
- L'océan se réchauffe à des températures record, s'acidifie, perd de l'oxygène et fait l'objet d'invasions biologiques[14].

Plus que le changement climatique et la pollution plastique, **la pêche industrielle a été désignée par la communauté scientifique comme la première cause de destruction des océans**[15] :

- Aujourd'hui, plus de 90 % de nos océans sont exploités à leur pleine capacité ou au-delà[16,17].
- Les scientifiques ont réévalué la santé des océans à la baisse, reconnaissant que 85% de populations de poissons en plus que ce qui est actuellement reconnu sont probablement effondrées[18].
- La pêche mondiale exploite aujourd'hui une surface quatre fois plus grande que celle exploitée par l'agriculture[19].
- La pêche industrielle entraîne également des violations des droits humains : des cas d'abus et de violences graves sont constamment révélés[20].
- Comme expliqué ci-dessous, le concept actuel de « gestion durable de la pêche » est erroné et incapable de préserver la biodiversité marine et la santé de l'océan.

Il est donc impératif et urgent de transformer radicalement notre modèle de pêche au niveau mondial, afin que ses pratiques soient compatibles avec la préservation des fonctions vitales des écosystèmes marins, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la garantie de la sécurité alimentaire des populations et le respect des droits humains.

[10] Nations Unies, *Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*, accessible ici.
[11] Nations Unies, *Les effets du changement climatique sur les océans*, accessible ici.
[12] FAO, 2024, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, accessible ici.
[13] Pacoureau et al. 2021, *"Half a century of global decline in oceanic sharks and rays"*, accessible ici.
[14] Laffoley at al., 2020, *"Eight urgent fundamental and simultaneous steps needed to restore ocean health, and the consequences for humanity and the planet of inaction or delay"*, accessible ici.
[15] IPBES, 2019, *Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, accessible ici.
[16] Teh et al., 2017, *"Can we meet the target? Status and future trends for fisheries sustainability"*, accessible ici.
[17] FAO, 2024, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, accessible ici.
[18] Edgar et al., 2024, *Stock assessment models overstate the sustainability of the world's fisheries*, accessible ici.
[19] Kroodsma et al., 2018, *"Tracking the global footprint of fisheries"*, accessible ici.
[20] BLOOM, 2023, *Violence en boîte*, accessible ici.

Le concept de pêche durable en vigueur est trop simpliste et productiviste

Une notion étroite et trompeuse

La vision de la « durabilité » qui sous-tend notre système conventionnel de gestion de la pêche repose sur le Rendement Maximum Durable (RMD, voir ci-dessous). Pourtant, cette conception de la « durabilité » est simpliste et limitée dans la mesure où elle est purement axée sur la production : **elle considère les limites de captures de poissons comme l'objectif principal, et souvent unique, de la gestion des pêches, en les traitant comme le seul critère de « durabilité ».** Elle fournit une définition par la négative, en essayant de pousser la pêche à sa limite avant qu'un stock de poissons ne s'effondre. Pour ce faire, elle considère exclusivement les stocks de poissons individuels, comme s'il s'agissait d'entités indépendantes, niant ainsi la réalité de la dynamique complexe des écosystèmes. Cette approche met en péril la population de poissons si l'écosystème dont il dépend s'effondre, et l'écosystème dans son ensemble si le stock de poissons s'effondre. Elle ignore également les dimensions économiques et sociales, comme si le poisson pouvait être capturé par magie, niant entre autres l'importance de la souveraineté des pays, d'une distribution juste et équitable de l'accès à la pêche, des conditions de vie et des droits des travailleurs à bord des navires.
Ce système n'est pas adapté à la mise en œuvre de la signification communément admise de « durabilité », qui implique de *« répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »*[21]. Une vision holistique de la durabilité est essentielle.

Le RMD, la norme mondiale obsolète et simpliste de la « pêche durable »

Jusqu'à présent, la norme mondiale en matière de gestion « durable » des pêcheries était le Rendement Maximal Durable (RMD). Introduit en 1954, il s'agit de *« la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continument d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes, sans affecter le processus de renouvellement du stock »*[22].

En clair, il s'agit de la quantité maximale de poissons que l'on peut extraire d'une population année après année, sans mettre en danger le renouvellement de cette dernière[23].

Cet indicateur est largement insuffisant, dépassé et simpliste : son principal objectif est de maximiser la productivité économique.
Si la simplicité du RMD était essentielle dans les années 1950, compte tenu de la puissance de calcul limitée disponible à l'époque, cette même simplification excessive a finalement conduit le concept à sa perte. Il repose actuellement sur des bases extrêmement problématiques :

1. il utilise une approche monospécifique de gestion des « stocks », négligeant les liens écologiques importants avec d'autres espèces et la nécessité de préserver les écosystèmes marins dans leur ensemble ;

2. il part du principe que les écosystèmes sont sains et suffisants pour soutenir la production des espèces ciblées ;

3. il ne tient pas compte des captures d'espèces non ciblées, appelées « captures accessoires » ;

4. il ne considère pas les aires marines protégées comme des solutions de gestion ;

5. il suppose que le climat et la biosphère sont stables, alors qu'il a été prouvé que le réchauffement des océans a déjà affecté la productivité et le comportement de nombreuses populations exploitées.

En outre, le RMD a été, et est encore, utilisé de façon abusive : il a donné lieu à des adaptations excessivement flexibles du modèle original, laissant la possibilité d'associer des valeurs arbitraires à ses variables ; il a été utilisé de façon trop simpliste, négligeant la complexité des populations de poissons étudiées et l'avenir des écosystèmes marins dont elles dépendent ; et surtout, il est très souvent utilisé comme un objectif plutôt que comme une limite à ne jamais franchir[24]. Cet objectif est devenu de plus en plus risqué à mesure que les estimations du nombre de poissons nécessaires pour assurer le RMD ont été revues à la baisse.

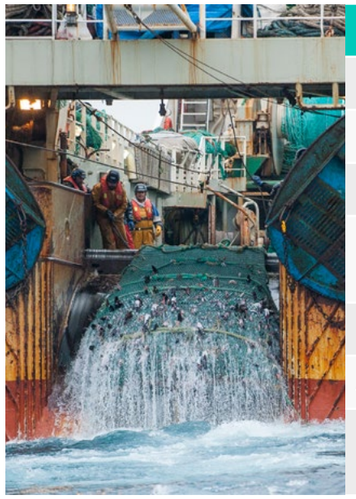
« Le RMD est non seulement aveugle à la dynamique et aux interdépendances des écosystèmes marins, mais il ne prend pas non plus en compte les fonctions sociales et économiques de la pêche. » Les spécialistes des océans nous alertent depuis plusieurs années sur la nécessité impérieuse d'abandonner cette *« notion dépassée, qui a été contournée par une meilleure compréhension des systèmes écologiques et humains »*[25].

[21] Nations Unies, 1987, Commission Brundtland.
[22] Henichart Laura-Mars, Lesueur Marie, D. Gascuel Didier, 2011, *Rendement maximal durable, concept et enjeux*, accessible ici.
[23] BLOOM, *Surpêche et pêche durable*, accessible ici.
[24] Ibid.
[25] Pauly Daniel, Froese Rainer, 2021, *"MSY needs no epitaph—but it was abused"*, accessible ici.

La notion défaillante de la « pêche durable » : une référence pour les labels qui la certifient

Les labels privés et les écocertifications qui prétendent garantir la « durabilité » des produits de la mer prolifèrent dans les rayons de nos supermarchés et s'appuient sur cette définition défectueuse de la « durabilité ». Deux initiatives, **Friends of the Sea (FOS)** et le **Marine Stewardship Council (MSC)**, dominent le marché de la certification des poissons de mer. En 2015, chacune d'entre elles certifiait environ 6 % des captures mondiales de poissons sauvages et ces initiatives ont connu une croissance constante depuis 2008[26]. Moins de dix ans plus tard, en 2023, le MSC déclare que **19% des captures mondiales de poissons sauvages sont engagées conformément à ses normes**[27]. Cependant, ces normes sont trop faibles dans leur définition et dans leur application, qualifiant de nombreuses pêches comme étant « durables » alors qu'elles mettent en péril les océans, le climat et les êtres humains.

Cette stratégie de certification de masse adoptée par les labels signifie qu'ils recourent à des engins industriels à grande échelle. Certains des plus grands navires de pêche du monde sont actuellement certifiés. En voici quelques-uns :



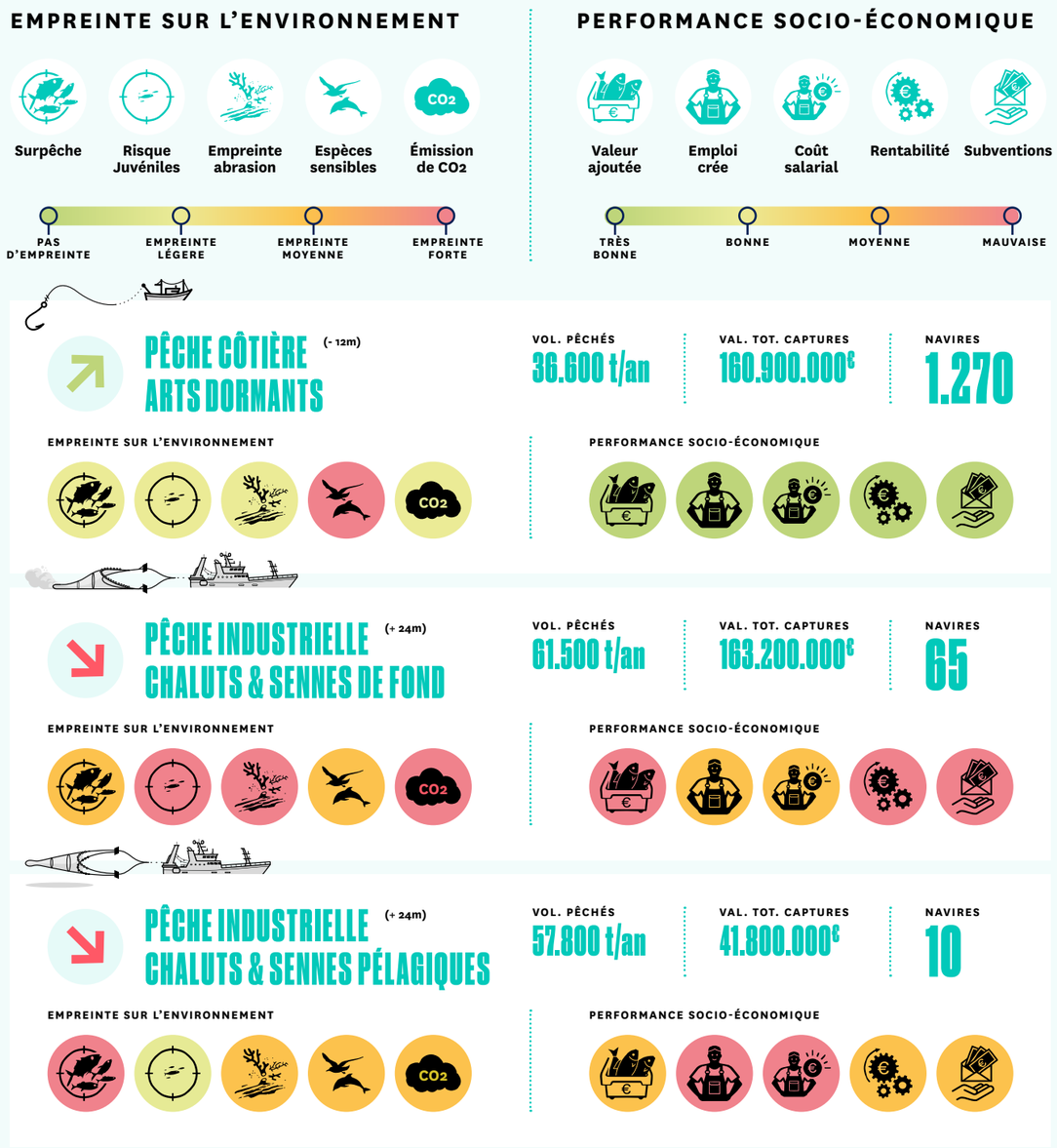
Nom du navire	Longueur *(m)*	Type d'engin	Certification[28,29,30,31]
Annelis Ilena	144,6	Chalut pélagique	MSC
Margiris	136,1	Chalut pélagique	MSC
Mark	90,7	Chalut de fond	MSC
Prins Bernhard	88,4	Chalut pélagique	MSC, Ecolabel Pêche durable
Jan Maria	88,1	Chalut de fond	MSC
Albacora cuatro	83,5	Senne coulissante	MSC, FOS
Scombrus	81,4	Chalut pélagique	MSC, Ecolabel Pêche durable

Pourtant, des études scientifiques ont prouvé que ces engins de pêche certifiés comme durables présentent les pires performances environnementales et sociales. En 2024, les chercheurs de l'Institut Agro et AgroParisTech ont réalisé une évaluation de l'empreinte écologique et de la performance économique et sociale des flottilles de pêche françaises opérant sur la façade Atlantique Nord-Est[32]. Les résultats de cette étude soulignent l'impact environnemental élevé des chaluts et sennes industriels pélagiques, et surtout des chaluts et sennes industriels de fond (voir ci-contre).

[26] Institut International pour le Développement Durable, 2016, *"Standards and the Blue Economy"*, accessible ici.
[27] MSC, 2023, Rapport annuel 2022-2023, accessible ici.
[28] MSC, 2024, *"PFA, SPSG, SPFPO, DFPO, and DPPO north sea herring fisheries page"*, accessible ici.
[29] MSC, 2024, *"Doggerbank Seefischerei West Greenland Halibut fisheries page"*, accessible ici.
[30] MSC, 2024, *"Germany North sea saithe trawl"*, accessible ici.
[31] MSC, 2024, *"AGAC four oceans integral purse seine Tropical Tuna Fisheries"*, accessible ici.
[32] BLOOM, 2024, *Changer de Cap*, accessible ici.

À RETENIR

COMPARATIF DE 3 TECHNIQUES DE PÊCHES



Infographie de BLOOM issue de l'évaluation de la performance des flottilles de pêche françaises en Atlantique Nord-Est réalisée par l'Institut Agro et AgroParisTech en 2024.

Même un label public français plus récent, l'« Ecolabel Pêche Durable », certifie comme « durables » des chalutiers de capture de masse tels que le « Prins Bernhard » et le « Scombrus », qui pêchent dans des zones marines protégées et peuvent capturer 100 tonnes de poissons en 30 minutes[33].

Par conséquent, alors que la vente de produits de la pêche dits « durables » augmente, la santé de nos océans continue de se détériorer. Les labels sont insuffisants : leur vision et leurs indicateurs sont inadéquats et ne répondent pas aux critères fixés par la nouvelle définition scientifique proposée de la pêche durable. Le système actuel de gestion de la pêche permet au marché de certifier des pratiques « durables » alors qu'elles sont incompatibles avec la préservation des océans.

Un écart considérable entre les normes du MSC et les nouvelles « règles d'or » de la durabilité

Le label MSC est l'exemple parfait d'une norme de « durabilité » défectueuse, loin de respecter les règles d'or d'une pêche durable telles que définies par cet effort scientifique inédit[34].

Des volumes industriels certifiés

En 2023, 19 % de l'ensemble des captures marines sauvages étaient engagées auprès du MSC (certifiées, en cours d'évaluation, suspendues ou en transition vers le MSC)[35]. Cela représente plus de 20 000 produits, dans plus de 70 pays, pour des ventes totales de 12,6 milliards de dollars sur la période 2022-2023[36].

Des méthodes de pêche à fort impact

La pêche à l'explosif ou au poison sont les seules techniques interdites par le MSC[37]. Le label considère que tous les autres engins peuvent être « durables », y compris les engins destructeurs tels que le chalutage de fond en eaux profondes[38], des pratiques de pêche qui ciblent des dauphins et d'autres mammifères[39], des populations de poissons surexploitées[40], des pratiques de pêche qui génèrent d'importantes quantités de « prises accessoires », ou des pratiques qui ciblent des espèces invasives[41]. En mai 2020, BLOOM avait calculé que les activités de pêche industrielle à fort impact représentaient 83% des volumes certifiés par le MSC entre 2009 et 2017[42], ce qui est en contradiction avec les principes de « durabilité » qu'il prétend promouvoir.

Les inquiétudes concernant le MSC ont été soulevées par la société civile dès 2013. À l'époque, un groupe de scientifiques - dont certains figurent parmi les auteurs de l'article sur les règles d'or - a examiné 19 objections formelles formulées par des organisations de protection de la nature à l'encontre de la certification des pêcheries par le MSC. Parmi les principales préoccupations identifiées figuraient : l'impact élevé du chalutage sur les fonds marins et les habitats marins, l'impact élevé du dragage sur les écosystèmes, les niveaux élevés de prises accessoires sur des espèces telles que les otaries à fourrure, les oiseaux de mer et les requins et tortues menacés ou en voie de disparition, la pêche d'espèces dont les stocks sont faibles et les limites de capture fixées à des niveaux historiquement élevés alors que les stocks de poissons sont en déclin[43].

En 2019, ces préoccupations relatives au MSC ont également été exprimées au Parlement britannique, qui a mené une enquête pour évaluer la contribution effective du système de certification MSC à la pêche durable. Les collectifs d'ONG *Make Stewardship Count* et *On the Hook* avaient alerté qu'un nombre croissant de pêcheries controversées *« qui ont des impacts négatifs durables sur les espèces vulnérables et les habitats sensibles »* ont reçu la certification MSC. Le Parlement a conclu son enquête en recommandant que le MSC réponde à des critiques spécifiques et renforce sa norme en conséquence[44].

[33] Le Marin, 2024, *Le hareng de France pélagique et du From Nord certifié pêche durable en Manche - mer du Nord*, accessible ici.
[34] MSC, 2023, *Référentiel Pêcheries du MSC*, accessible ici.
[35] MSC, 2023, Rapport annuel 2022-2023, accessible ici.
[36] MSC, 2023, *"Blue foods : the role of sustainable fishing in feeding a growing population"*, accessible ici.
[37] MSC, *"Frequently asked questions: "Are there any commercial fisheries that cannot be MSC certified?""*, accessible ici.
[38] MSC, *"Track a fishery (list of active MSC certifications for bottom trawl fisheries)"*, accessible ici.
[39] BLOOM, 2023, *Le label de la mort*, accessible ici.
[40] Froese Rainer, Proelss Alexander, 2012, *"Evaluation and legal assessment of certified seafood"*, accessible ici.
[41] Kourantidou Melina, Kaiser Brooks, 2019, *"Sustainable seafood certifications are inadequate to challenges of ecosystem change"*, accessible ici.
[42] BLOOM, 2020, *L'imposture du label MSC*, accessible ici.
[43] Claire Christian, David Ainley, Megan Bailey, Paul Dayton, John Hocevar, Michael LeVine, Jordan Nikoloyuk, Claire Nouvian, Enriqueta Velarde, Rodolfo Werner, Jennifer Jacquet, 2013, *A review of formal objections to Marine Stewardship Council fisheries certifications*, accessible ici.
[44] Parlement britannique, 2019, *"Environmental audit - Sustainable fisheries"*, accessible ici.



Le MSC certifie actuellement près de 50 % des captures annuelles mondiales de thon tropical, dont plus de la moitié provient de pêcheries utilisant des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants[45], qui ont un impact négatif considérable : prises accessoires de tortues, de requins et de raies, pêche de juvéniles, source majeure de pollution électronique et plastique (60 à 90 % des DCP dérivants sont abandonnés ou perdus en mer)[46].

Le MSC est inapte à lutter contre les violations de droits humains

L'incapacité du label MSC à garantir une véritable « durabilité » ne se limite pas à la certification de méthodes de pêche destructrices : **encore aujourd'hui, le label continue de fermer les yeux sur les violations des droits humains dans les pêcheries.**

En 2018, vingt ans après sa création, le MSC a annoncé qu'il exigerait des mesures plus strictes en matière de droits de l'homme et de travail pour la certification[47]. Toutefois, les quelques mesures relatives aux droits humains exigées par la mise à jour du standard sont insuffisantes et inaptes à traiter sérieusement le problème. Elles sont et se sont révélées inefficaces :

- En 2023, un rapport de l'ONG *Human Rights at Sea* révélait les lacunes de la norme MSC, qui ne respecte que 3 des 16 mesures minimales en matière de droits humains[48].
- En 2023, une enquête menée par *The Outlaw Ocean Project* a montré que dix usines chinoises de transformation de filets de poisson et de calamar labellisées MSC étaient impliquées dans le travail forcé de Ouïghours[49].

En août 2024, le MSC a publiquement reconnu qu'il s'était désengagé de toute allégation relative aux droits de l'homme et que ses normes étaient uniquement axées sur la durabilité environnementale[50]. Par conséquent, la définition de la pêche durable du MSC ne tient pas compte de tous les aspects liés aux droits de l'homme et au travail équitable, ce qui induit en erreur les consommateurs qui s'attendent à des pratiques écologiques et sociales exemplaires lorsqu'ils achètent des produits certifiés MSC.

Les « activités charitables » du MSC reposent sur un modèle économique lucratif

Le MSC se présente comme une organisation scientifique à but non lucratif mais fonctionne comme une entité à but lucratif en accumulant d'importantes réserves financières, financées par les redevances issues de l'octroi de licences d'utilisation de logos. En 2023, ses fonds totaux s'élevaient à près de 49 millions d'euros[51] (contre 25 millions d'euros en 2016)[52]. De plus, le MSC recourt à une filiale commerciale pour faire passer ces revenus pour des « activités caritatives (licence de logo) » et pour bénéficier d'un évitement fiscal, alors qu'ils certifient des pêcheries industrielles qui contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité[53].

La responsabilité des distributeurs dans l'échec de la « pêche durable »

La grande distribution utilise massivement la certification de marques privées pour les produits de la mer, comme le MSC. 86 % des détaillants de l'Union Européenne utilisent le MSC comme argument marketing ou comme objectif à atteindre dans le cadre de leur politique d'approvisionnement en produits de la mer[54].

[45] BLOOM, 2023, *Le label de la mort*, accessible ici.
[46] BLOOM, 2023, *Le label de la mort*, accessible ici.
[47] MSC, 2018, *Le MSC annonce des changements concernant les déclarations sur les conditions de travail, les objections et l'engagement des parties prenantes*, accessible ici.
[48] Human Rights at Sea, 2023, *"Does it do what it says in the tin?"*, accessible ici.
[49] The Outlaw Ocean Project, *"China, the superpower of seafood: findings"*, accessible ici.
[50] 2024, Seafood source, *MSC steps away from fair labour claims to concentrate on environmental mission*, accessible ici.
[51] MSC, 2023, Rapport annuel 2022-2023, accessible ici.
[52] MSC, 2017, "MSC annual report 2016-2017", accessible ici.
[53] BLOOM, 2023, *Le label de la mort*, accessible ici.
[54] BLOOM, 2023, *Délibérément ignorants*, accessible ici.

Les distributeurs et le MSC collaborent de manière mutuellement avantageuse :

- Les entreprises prétendent garantir la « durabilité » de leurs produits de la mer pour répondre aux attentes des consommateurs qui évoluent, mais en réalité, elles se dérobent à leurs responsabilités en les confiant au MSC.
- Grâce à de gros efforts de marketing, les distributeurs stimulent la croissance du chiffre d'affaires du marché des labels, qui, à son tour, soutient leur prolifération.

La grande distribution a la responsabilité morale et légale d'initier la transition du secteur

La grande distribution doit ouvrir la voie à la transformation du secteur, non seulement en modifiant ses politiques d'approvisionnement pour faire évoluer les pratiques de pêche, mais aussi en faisant pression sur les marques nationales[55] pour qu'elles changent leur cahier des charges (les distributeurs affirment s'engager en faveur de la « pêche durable », mais 72 % d'entre eux ne tiennent pas compte des marques nationales, qui représentent généralement plus de 70 % de leurs ventes de produits de la mer[56]).

- Les supermarchés et les hypermarchés représentent 63% des ventes des produits de la mer en France[57] et en Europe[58], et 60% à échelle mondiale[59].
- Le marché de la distribution alimentaire est très concentré : il est dominé par une poignée d'acteurs. Par exemple, en France, 6 chaînes de supermarchés dominent 88 % du marché[60].

Les distributeurs ont le devoir moral de répondre aux intérêts des consommateurs, qui attendent de leurs supermarchés qu'ils vendent des produits exempts de pratiques abusives en matière de droits humains, de respect de l'environnement et de santé publique.

Alors que près de 80 % des consommateurs déclarent penser au développement durable dans leurs achats quotidiens, 70 % d'entre eux sont déçus et sceptiques à l'égard des déclarations des entreprises en matière de « durabilité », soupçonnant que ces engagements ne soient que des tactiques visant à améliorer leur réputation et à attirer des clients[61]. **Pourtant, les consommateurs se disent prêts à dépenser en moyenne 9,7 % de plus pour des biens produits ou sourcés de manière durable[62].**

Le devoir des distributeurs de transformer leurs pratiques n'est pas seulement moral, il est aussi juridique. En vertu du droit international relatif aux droits humains, toutes les entreprises, quelles que soient leurs spécificités, doivent respecter les droits humains, y compris le droit à un environnement sain[63]. Selon les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme *(« United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights[64]»* , UNGP), les entreprises doivent prévenir, atténuer et réparer les impacts sur les droits humains au moyen de politiques claires, de procédures de diligence raisonnable et de mécanismes de règlement des conflits[65].

Les distributeurs sont également légalement tenus d'identifier, d'atténuer et de prévenir les risques environnementaux et sociaux dans leur chaîne d'approvisionnement. Ils doivent élaborer, publier et mettre en œuvre un plan de devoir de vigilance approprié, assorti de mesures efficaces. Cette obligation s'impose aux acteurs français depuis 2017 avec la loi sur le devoir de vigilance des entreprises[66]. À partir de juillet 2027, les grandes chaînes de distribution européenne devront également appliquer des normes similaires, en raison de l'adoption récente de la directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises[67].

Les règles d'or proposées par les scientifiques sont une nécessité absolue pour redéfinir clairement ce qui peut être considéré comme une pêche durable ou non et pour mettre en évidence les échecs en matière de durabilité qui se sont multipliés au cours de la dernière décennie (voir plus d'explications dans les parties suivantes). Cette approche pragmatique adoptée fournit aux parties prenantes une feuille de route indispensable pour amorcer la transformation urgente de leurs activités, cesser de contribuer à la destruction de l'océan et des populations qui en dépendent, et commencer à le restaurer.

[55] Marque détenue par un acteur industriel et disponible dans différents supermarchés, distincte des marques propres des supermarchés.
[56] BLOOM, 2023, *Délibérément ignorants*, accessible ici.
[57] Xerfi, 2023, *La pêche et l'aquaculture en France*.
[58] GlobalData, 2023, *"Fish and Seafood in Europe"*.
[59] GlobalData, 2023, *"Global fish and seafood"*.
[60] Kantar Worldpanel, 2024, *Répartition des parts de marché des groupes de distributions alimentaires en France entre le 10 juin et le 7 juillet 2024*, accessible ici.
[61] BCG, 2022, *"Consumers are the key to taking green mainstream"*, accessible ici.
[62] PwC, 2024, *"Shrinking the consumer trust deficit"*, accessible ici.
[63] Bennett, et al., 2024, *"The Human right to a clean, healthy and sustainable ocean"*, accessible ici.
[64] Nations Unies, 2012, *"Guiding Principles on Business and Human Rights"*, accessible ici.
[65] Nations Unies, 2011, A/HRC/17/31, accessible ici.
[66] *LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre*, accessible ici.
[67] Union Européenne, 2024, Directive du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, accessible ici.

À PROPOS DE LA RÉDACTION DE L'ARTICLE

La production

Cette définition est issue d'un travail collectif initié en 2020. Il s'est appuyé sur deux séries d'ateliers scientifiques collaboratifs qui se sont déroulés au cours des deux années suivantes. Alors que la première série d'ateliers visait à clarifier les règles qui sous-tendent le concept de pêche durable et à arbitrer les différentes questions qu'elles soulèvent, la seconde a permis de discuter des résultats d'une évaluation de la durabilité écologique de différentes méthodes de pêche, de se pencher sur les aspects pratiques de la mise en œuvre d'une pêche durable afin de finalement parvenir à un consensus scientifique.

Les auteurs : un groupe d'experts mondialement reconnus

L'article est le résultat de la collaboration de trente auteurs, parmi lesquels figurent d'éminents experts mondiaux des océans. Au cours des ateliers de travail, de leurs échanges et de la rédaction de l'article, ils sont parvenus à une vision consensuelle de la relation entre les humains et l'océan, ainsi que des changements de pratiques qu'elle implique.
Les auteurs couvrent un large éventail de domaines académiques, de la biologie et de l'océanographie aux sciences sociales et à l'économie. Ils représentent de nombreuses nationalités et sont basés dans douze pays différents : Allemagne, Australie, Canada, Cuba, États-Unis, France, Mexique, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suisse et Uruguay.

Le rôle de BLOOM

BLOOM a joué un rôle fédérateur dans la construction de cet article en réunissant les scientifiques autour de la table et en coordonnant le pilotage de l'étude avec l'équipe du Professeur Callum Roberts, l'auteur principal.

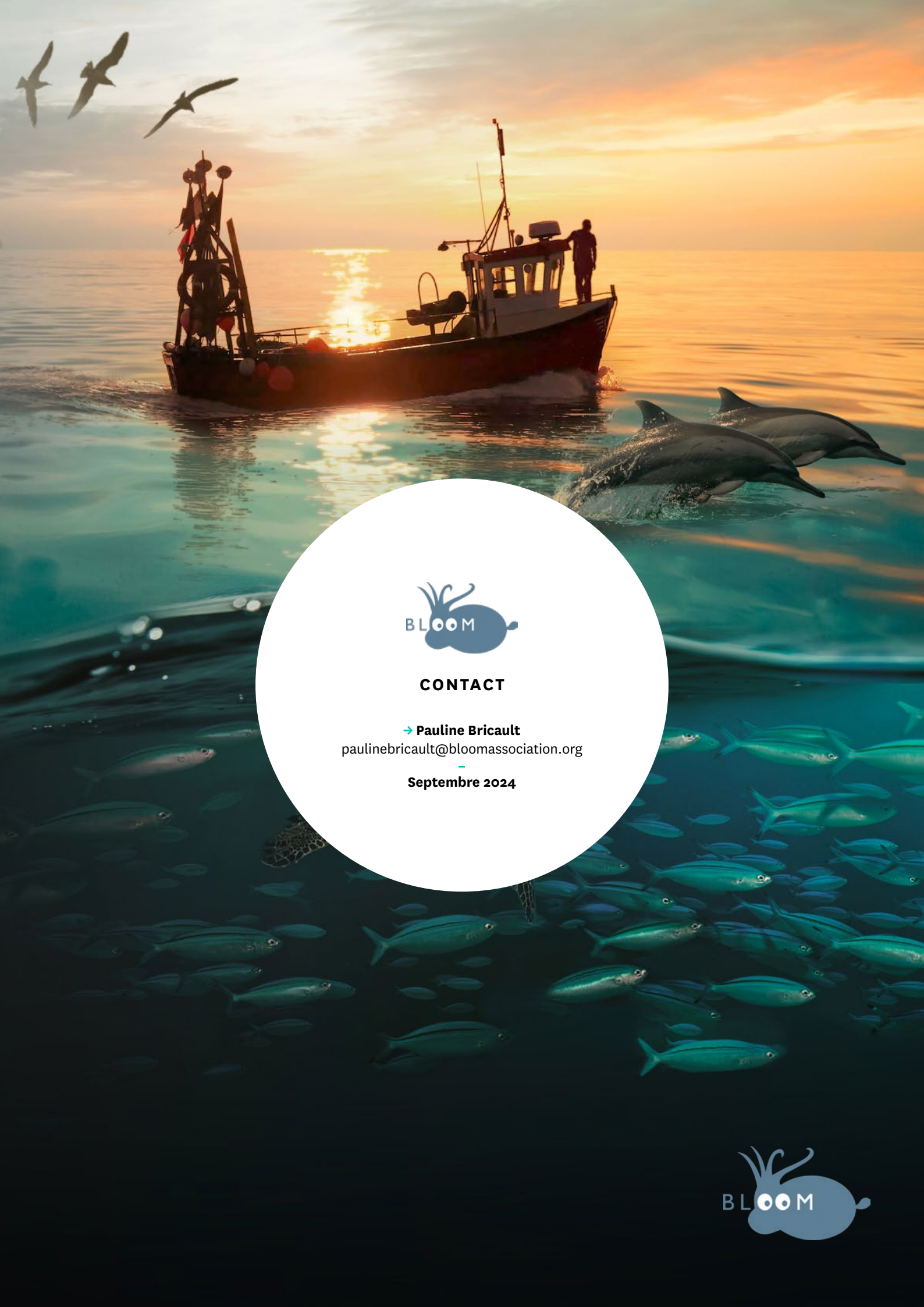
Le financement

Cet effort scientifique a été financé par la fondation Levine (appartenant à la famille éponyme), une organisation philanthropique britannique qui se consacre à la restauration de la santé des océans. Créée par Miranda et Ben Levine, la fondation collabore avec des scientifiques, des défenseurs de l'environnement, des juristes, des décideurs politiques et des militants pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la vie marine et assurer la prospérité des océans pour les générations futures.

Publication dans une revue prestigieuse

L'article a été publié en libre accès dans le journal *npj Ocean Sustainability*, le journal scientifique de la revue Nature Portfolio spécialisé dans la promotion de la conservation des océans et des solutions de gestion.





CONTACT

→ **Pauline Bricault**
paulinebricault@bloomassociation.org

Septembre 2024